

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE LA REUNION

"Fonds hydraulique agricole 2025 - Aide aux investissements portant sur des infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau"

ANNEXE 8 : Récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Pièce à joindre au dossier de demande de subvention

**Nom, prénom ou raison sociale
du demandeur :**

Tableau indicatif des dépenses prévisionnelles

Récapitulatif par poste de dépenses	Montant prévisionnel présenté (€ HT)
Acquisitions foncières	0,00 €
Investissements matériels	0,00 €
Investissements immatériels	0,00 €
TOTAL des dépenses prévisionnelles	0,00 €

* Chaque type de dépenses est justifié par un ou plusieurs devis, selon les trois niveaux suivants :

- Pour les dépenses retenues inférieures à 10 000 € HT : un seul devis est à fournir
- Pour les dépenses retenues comprises entre 10 000 € HT et 100 000 € HT : deux devis sont à fournir
- Pour les dépenses retenues supérieures à 100 000 € HT : trois devis sont à fournir

[illegible]

Signature du demandeur

Fait à _____, le _____

Nom, Prénom, Signature :

[illegible]

[illegible]